$043-254300395-20240328-2024_03_25-DE$ Regu le 03/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice: 20

Présents : 15 Titulaires 0 Suppléant

Pouvoirs:

4

Votants:

19 Pour

0 Contre 0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 21 Mars 2024

Délibération n° 2024.03.25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire

Séance du 28 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents: Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents: Jean-Pierre SABATIER

AVENANTS 1 MARCHE POUR L'EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES DANS LA DECHETTERIE DE ST PAL DE CHALENCON LOT 1, 2, 3, 4 ET 5

Le SYMPTTOM a conclu un marché pour l'évacuation et le traitement des déchets dans la déchetterie de St Pal de Chalencon pour une durée de 20 mois. Tous les lots sont basés sur des prix unitaires.

Le Trésorier nous demande de définir un montant maximum de ce marché pour chaque lot comme le prévoit les nouvelles dispositions règlementaires :

- pour le lot 1 déchets verts avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 7 467.74 €HT
- pour le lot 2 bis encombrants avec l'entreprise MOULIN SAS des Villettes, le montant maximum du marché est fixé à 12 128.48 €HT
- pour le lot 3 bois avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 14 071.20 €HT
- pour le lot 4 cartons avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 3 921.67 €HT

AR Prefecture

 $043-254300395-20240328-2024_03_25-DE$ Reçu le 03/04/2024

pour le lot 5 ferrailles avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à -2 194.40 €HT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 29/03/24 et a donné un avis favorable à l'adoption de ces avenants.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** ces avenants n°1 au marché pour l'évacuation et le traitement des déchets dans la déchetterie de St Pal de Chalencon, après avis favorable de la CAO, précisant que :
 - o pour le lot 1 déchets verts avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 7 467.74 €HT
 - o pour le lot 2 bis encombrants avec l'entreprise MOULIN SAS des Villettes, le montant maximum du marché est fixé à 12 128.48 €HT
 - o pour le lot 3 bois avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 14 071.20 €HT
 - o pour le lot 4 cartons avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à 3 921.67 €HT
 - o pour le lot 5 ferrailles avec l'entreprise SRVV de Polignac, le montant maximum du marché est fixé à -2 194.40 €HT
- CHARGE le Président de les signer
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Payl LYONNET